Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-213502594-20251217-DELIB10720251-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an Deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Broladre, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. André DUBOURG, Mme Delphine COLUSSI, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Francine LOUET, Adjoints, M. Maurice ROBIDOU, Mme Chantal GLE, Mme Françoise MOUCHEL, M. Guy VIDELOUP, Mme Chantal JOLY, M. Yves BIGOT, M. Dominique FOURRIER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. André DUBOURG
Date d'envoi de la convocation : 10 décembre 2025
Absents excusés : Mme Marie-Jeanne CHARMEUX (a donné procuration de vote à M. Guy VIDELOUP)
Absent : M. Daniel BONHOMME
Nombre de membres en exercice : 14 Nombre de Présents : 12 Nombre de Votants : 13

DELIBERATION 107/2025 – LOTISSEMENT DE LA CHENEVIERE – Marché de travaux de terrassement, voirie, réseaux assainissement et télécom : avenant n°1

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la délibération n°39/2025 du 04 juin 2025 décidant l'attribution du marché de travaux,
Vu la proposition du maître d'œuvre,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve le projet d'avenant au marché de travaux pour le lot unique de travaux de terrassement, voirie, réseaux assainissement et télécom, détaillé ci-après :**

Titulaire	Marché initial HT	Avenants antérieurs	Projet d'avenant	Nouveau montant du marché HT
LTP LOISEL	295 021.70 €	-	- 1 950.00 €	293 071.70 €

- **Autorise Monsieur Le Maire à signer ledit avenant.**

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 19 décembre 2025
et transmission en Préfecture, le 19 décembre 2025

Affaire inscrite à l'ordre du jour.
Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 17 décembre 2025
Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE (35) ILLE-ET-VILAINE

Le Secrétaire de Séance
André DUBOURG

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh